

# Comptes consolidés

## Rapport du Président

prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce (art. 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2007 ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.**

### ■ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies par la loi et les statuts.

#### Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Burelle SA est composé de dix administrateurs dont cinq ne font pas partie du groupe familial (M. Patrice Hoppenot, M. Dominique Léger, M. Henri Moulard, M. Philippe Sala et M. François de Wendel) et sont considérés comme indépendants, à savoir qu'ils n'entretiennent avec la société, son groupe ou sa direction aucune relation qui soit de nature à compromettre leur liberté de jugement. Grâce à cette composition, les travaux du Conseil bénéficient de compétences et d'expériences diverses.

Le Conseil est convoqué aussi souvent que l'exigent les affaires de la société. Au cours de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. Le taux moyen de participation des administrateurs s'est élevé à 92,5 %.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration, pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation. Il doit détenir statutairement 100 actions de la société pendant la durée de son mandat.

#### Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a principalement pour mission de :

- participer à l'élaboration des orientations stratégiques et de veiller à leur mise en œuvre,
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche des affaires et d'en délibérer,
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, notamment en ce qui concerne la cohérence générale des comptes et les principes comptables retenus,
- procéder à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales,
- veiller à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, le Conseil d'Administration dispose d'informations financières régulières, notamment sur l'activité, les résultats, la situation financière et le financement de la société et de ses filiales ainsi que sur les projets de croissance externe significatifs.

Les documents soumis à l'analyse et à la décision du Conseil sont transmis à chaque membre du Conseil plusieurs jours avant la séance.

Les principes et règles selon lesquels le Conseil d'Administration arrête les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport de gestion social en page 84.

#### Mission du Comité des Comptes

Le Comité des Comptes a pour objectif de faciliter l'exercice des missions du Conseil d'Administration qui garde seul la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés. Il est composé de trois administrateurs indépendants, M. Patrice Hoppenot, M. Philippe Sala et M. Dominique Léger. Ce dernier en assure la Présidence. Sont également présents aux réunions du Comité des Comptes, le Directeur Financier, le Secrétaire Général et les Commissaires aux Comptes.

Le Comité des Comptes se réunit aussi souvent que nécessaire. Au cours de l'exercice 2007, il s'est réuni deux fois, pour la préparation de l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Tous les membres du Comité, sauf un, étaient présents à chacune de ces deux séances.

Le Comité des Comptes a pour mission de :

- examiner les comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, et d'approfondir les sujets qui lui semblent pertinents, avant la présentation des comptes au Conseil d'Administration,
- examiner les principes et méthodes comptables retenus et de prévenir tout manquement éventuel à ces principes et méthodes,
- examiner les conclusions et recommandations des Commissaires aux Comptes, leurs recommandations éventuelles et leur suivi,
- donner un avis sur la proposition de nomination ou de renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes présentée par le Président-Directeur Général, et de veiller au respect des règles assurant l'indépendance des Commissaires aux Comptes et la bonne conduite de leur mission,
- examiner les procédures de contrôle interne en place ainsi que les interventions effectuées par l'audit interne si nécessaire,
- d'une manière générale, s'informer sur tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou comptable du groupe.

### ■ LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En application des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (NRE), les statuts de la société ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2002 afin de permettre au Conseil d'Administration de se prononcer sur une éventuelle séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2002 a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général qui les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil d'Administration.

### ■ PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Ce rapport présente le système de contrôle interne de Burelle SA, holding financier du groupe Burelle. Portant sur le contrôle interne d'une société mère, il s'attache particulièrement à présenter les procédures visant à optimiser le contrôle de sa principale filiale, la Compagnie Plastic Omnium, et de ses participations et à garantir notamment la fiabilité des comptes consolidés.



# Comptes consolidés

## Rapport du Président

prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce (art. 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

### Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le groupe Burelle ont pour objet de contribuer à :

- d'une part, veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Le système de contrôle interne vise à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les objectifs soient atteints.

### Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

#### A. Les acteurs du contrôle interne du groupe

Burelle SA est le holding financier du groupe Burelle comprenant :

- la Compagnie Plastic Omnium, détenue directement à 51,7 % et présente dans l'industrie et les services,
- la Compagnie Signature, filiale à 100 % jusqu'au 30 juin 2007. Cette société, spécialisée dans la signalisation routière, a été cédée à la Compagnie Plastic Omnium à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.
- la société Sofiparc, filiale à 100 %, qui détient et gère le patrimoine immobilier non-industriel du groupe,
- la société Burelle Participations, société de capital-investissement contrôlée à 100 %.

Le groupe Burelle est animé et contrôlé par le **Comité Burelle** qui a notamment pour mission de définir les orientations stratégiques et de veiller à la bonne marche des affaires du groupe en dehors des réunions des Conseils d'Administration des sociétés constituantes. Pour chacune des principales entités du groupe, il examine, entre autres, l'activité, les grands développements, les résultats mensuels, les budgets, leur suivi et la politique d'investissement. Il débat des questions importantes. Il est constitué du Président-Directeur Général et des trois Directeurs Généraux Délégués. Il se réunit, d'une manière formelle, une fois par mois sans compter les réunions et discussions informelles.

**Le Président-Directeur Général de Burelle SA** est Président ou membre des Conseils d'Administration des principales sociétés du groupe. **Les Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA** exercent des mandats au sein des principales filiales et sous-filiales du groupe dont la liste figure en page 100.

Principale filiale du groupe Burelle, la Compagnie Plastic Omnium est gérée et supervisée au niveau opérationnel par un **Comité de Direction** qui se réunit une fois par mois pour débattre de façon collégiale des activités courantes et des perspectives.

Ce Comité de Direction examine de façon transversale les objectifs commerciaux, les investissements industriels, les sujets sociaux et légaux, les axes de recherche et de développement, les opérations de fusions-acquisitions, les aspects financiers et budgétaires et le rapport de développement durable, intégrant toutes les données de sécurité, d'environnement et de mise aux normes de chaque site dans le monde dans une démarche de progrès continu.

Les grandes hypothèses et orientations de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales sont arrêtées par la Direction Générale et présentées au Conseil d'Administration compétent.

La Compagnie Plastic Omnium exerce un contrôle sur ses filiales et ses autres participations en étant représentée au sein de leurs Conseils d'Administration.

Filiale immobilière, Sofiparc est une société par actions simplifiée dont le Président est M. Pierre Burelle, et qui est dotée d'un Comité de Surveillance constitué de M. Jean Burelle, Mme Eliane Lemarié et M. Laurent Burelle. Le Comité de Surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la société par le Président, de délibérer sur la stratégie, de vérifier les comptes et de les contrôler. Son autorisation préalable est requise pour tout engagement significatif.

Société de capital-investissement, Burelle Participations est dotée d'un Comité d'investissement comprenant M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, et M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué. Ce Comité se réunit chaque semaine, en présence des deux personnes en charge des participations, pour examiner les propositions d'investissement et l'évolution du portefeuille. Chaque proposition d'investissement fait l'objet d'une présentation écrite à ce Comité qui a seul pouvoir de décider d'un investissement ou d'un désinvestissement. Toutes les demandes de décaissement et tous les engagements pris au nom de Burelle Participations doivent être signés par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué.

#### B. L'activité d'audit interne

Le **département d'audit interne**, rattaché à la Direction Financière de la Compagnie Plastic Omnium, est composé de sept auditeurs dont un spécialiste des systèmes d'information. Il rapporte systématiquement au Directeur Général Adjoint et au Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium. Son rôle est d'apporter une démarche d'analyse et de contrôle indépendante au management des filiales et du groupe avec les objectifs suivants :

- permettre l'optimisation des performances de chaque entité en mettant en évidence des axes d'amélioration,
- garantir l'intégrité, la pertinence et la permanence des informations financières remontées au groupe,
- s'assurer de l'application des lois en vigueur dans le pays,
- s'assurer de l'application des procédures mises en place par le groupe,
- assurer la protection et la sauvegarde du patrimoine.

L'Audit Interne rend compte de chacune de ses missions au **Comité d'Audit Interne**. Ce Comité est présidé par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium et composé des principaux responsables de la Direction Financière et de la Direction Juridique de la Compagnie Plastic Omnium. Il approuve les travaux de l'audit interne et s'assure de la mise en œuvre des plans d'actions nécessaires par les entités auditées. Il oriente la stratégie de l'audit interne et arrête le plan d'audit annuel du groupe. Ce comité s'est réuni quatre fois en 2007.

L'Audit Interne constitue un élément majeur du contrôle exercé sur les joint-ventures. Pour certaines d'entre elles, il intervient conjointement avec les auditeurs des partenaires.

En 2007, 47 missions d'audit interne ont été réalisées. Ces missions ont consisté, pour l'essentiel, en l'audit global d'un site ou d'une société. Plusieurs missions traitant de sujets spécifiques ou transverses ont également été menées. Aucune des missions menées n'a révélé de dysfonctionnement majeur pouvant remettre en cause l'efficacité du contrôle interne au sein du groupe.

En 2007, la Compagnie Plastic Omnium a établi sa première cartographie des risques corporate qui permet d'orienter les axes d'amélioration du contrôle interne par priorités.

Les entités opérationnelles de la Compagnie Plastic Omnium ont procédé à leur seconde auto-évaluation du contrôle interne par l'envoi de questionnaires auprès de 95 entités. La campagne 2007 qui s'appuie principalement sur le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière publiée constitue un outil qui permettra d'apprécier les progrès accomplis.

### C. Informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Les employés de Burelle SA, de la Compagnie Plastic Omnium et de Burelle Participations doivent respecter un **code de conduite** qui formalise leur engagement éthique. Ce code de conduite s'applique à ces sociétés et à toutes leurs filiales et sociétés affiliées dans lesquelles elles détiennent une participation majoritaire. La Compagnie Plastic Omnium exerce toute son influence et ses droits pour encourager ses autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce code.

Basé sur le respect des règles de droit, ce code de conduite aborde les domaines de l'emploi, de la sécurité et de l'environnement. Il définit également la nature des relations que Burelle SA et ses filiales souhaitent avoir avec leurs partenaires (clients, actionnaires, fournisseurs...) dans le cadre de leur politique de développement durable, et particulièrement dans celui de leur développement à l'international. Identifiant les bonnes pratiques, il fixe ainsi les conduites à tenir dans les conditions d'un marché globalisé.

Les procédures de contrôle interne reposent par ailleurs sur un **manuel des procédures** qui comprend les principales règles groupe comptables et financières, de fonctionnement et d'engagement de dépenses. Ces procédures s'appliquent à Burelle SA et à ses filiales, la Compagnie Plastic Omnium, Burelle Participations et Sofiparc.

*Les procédures comptables et financières* : dans le cadre du passage aux normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'ensemble des procédures comptables a été revu et audité par les Commissaires aux Comptes. Ces procédures sont en vigueur pour l'ensemble du périmètre du groupe Burelle.

*Les procédures de fonctionnement* recensent l'étendue des responsabilités internes et externes attribuées à chaque directeur opérationnel ou fonctionnel ainsi que les délégations de pouvoir que chacun d'eux est susceptible d'attribuer. Ces procédures traitent de l'exploitation courante de l'entreprise et des opérations non-courantes telles que les lettres d'intention émises dans le cadre d'opérations de cession/acquisition d'entreprises ou d'activités, qui sont exclusivement signées par la Direction Générale de l'entité concernée, à l'intérieur d'un montant maximum autorisé par son Conseil d'Administration.

*Les procédures d'engagement* fixent les autorisations nécessaires pour engager une dépense, notamment un investissement, une embauche, des frais généraux. Chacune de ces dépenses doit faire l'objet d'une autorisation avant son engagement, suivant un circuit d'autorisation reposant sur différents niveaux hiérarchiques de signatures, avec des plafonds correspondant à chaque niveau.

Ces procédures régissent également les autorisations bancaires. Elles visent à limiter et optimiser l'utilisation des comptes bancaires, d'une part, et à contrôler l'ouverture, les délégations de signature et les conditions de fonctionnement de ces comptes, d'autre part. L'ensemble des procédures est accessible sur un portail intranet.

### Suivi des principaux risques

#### • Risques de marché

La trésorerie du groupe est gérée au niveau mondial quant aux risques de liquidité, de change et de taux.

La stratégie en matière de risques de marché, qui peut se traduire par la prise d'engagements au bilan et hors bilan, est validée par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, ou par le Président-Directeur Général de Burelle SA, selon le cas.

#### • Risque de liquidité

Les sociétés du groupe doivent disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à leur développement, mais également pour faire face à tout événement à caractère exceptionnel.

Cet objectif est assuré par le recours aux marchés de capitaux sous la forme, d'une part, de ressources à long terme venant sécuriser sur une longue période la totalité de l'endettement net et, d'autre part, d'instruments financiers à court terme.

Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium et Sofiparc possèdent leurs propres lignes de crédit et de cessions de créances. La situation de trésorerie de la Compagnie Plastic Omnium est suivie quotidiennement par division et fait l'objet d'un rapport de synthèse hebdomadaire à son Président-Directeur Général.

Au 31 décembre 2007, les ressources financières confirmées à moyen terme du groupe Burelle s'élèvent à 898 millions d'euros pour un endettement net de 441 millions d'euros.

#### • Risque de change

La Compagnie Plastic Omnium, qui constitue le principal actif de Burelle SA, a une activité qui repose essentiellement sur des usines de proximité. De ce fait, le groupe est peu soumis aux fluctuations de change, hormis pour la conversion comptable des états financiers.

Pour réagir aux fluctuations de change, la politique de la Compagnie Plastic Omnium consiste à couvrir le risque de change né d'opérations transfrontalières. Cette couverture est réalisée uniquement par la trésorerie centrale en liaison avec les filiales et les pays.

#### • Risque de taux

Le risque de taux est géré pour la dette consolidée du groupe avec pour objectif principal de garantir une couverture des risques permettant d'assurer de manière pérenne la rentabilité de l'exploitation au regard du ratio résultat d'exploitation/frais financiers.

Au 31 décembre 2007, 58 % de la position de taux sur dettes en euros et 74 % de la position de taux sur dettes en dollars sont couverts, à respectivement 4 ans et 3 ans, par des instruments financiers non-spéculatifs.

### Risques opérationnels

#### • Risques liés à l'environnement

Principale filiale de Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium a mis en œuvre une politique en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement en faveur de ses employés et du respect de l'environnement, décrite dans la partie Développement Durable de son rapport annuel.



# Comptes consolidés

## Rapport du Président

prévu par l'article L. 225-37 du Code de Commerce (art. 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Cette politique est déployée au sein de chaque filiale par le biais de réseaux internes coordonnés par les responsables Sécurité-Environnement des filiales et divisions et le Directeur Sécurité-Environnement, avec une volonté de responsabilisation des différents acteurs. Elle est pilotée par le Comité de Direction de la Compagnie Plastic Omnium qui suit mensuellement la performance en matière de sécurité et d'environnement de tous les sites du groupe dans le monde.

Les Directeurs de filiales et de division sont responsables de la gestion et du suivi des risques liés à l'environnement en coordination avec le Secrétaire Général et le Directeur Sécurité-Environnement et Innovation de la Compagnie Plastic Omnium.

Les plans d'actions correctives et d'améliorations continues sont en place et inclus dans les démarches de certification ISO 14001 et OHSAS 18001. Le comité HSE mensuel permet de suivre les progrès des actions engagées et de transversaliser les bonnes pratiques dont la formation TOP Safety. En 2007, l'élément nouveau aura été la structuration de la prise en compte du règlement REACH dans toutes les divisions selon une démarche projet.

- *Risques liés aux produits et services vendus*

La Compagnie Plastic Omnium est exposée au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de ses clients au titre des produits et services vendus. Les risques actuels sont raisonnablement provisionnés.

Elle est également soumise au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits et services vendus provoquant des dommages. Pour se prémunir de ce risque, la Compagnie Plastic Omnium a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

- *Risques projets automobiles*

Toute acceptation d'un projet automobile au sein du groupe de la Compagnie Plastic Omnium fait l'objet d'une étude de rentabilité standardisée avec des critères de rentabilité et de retour sur investissements fixés par la Direction Générale de la Division Automobile concernée.

Une fois le projet accepté, il est suivi, de son démarrage jusqu'à 6 mois après le démarrage en production, en tranches d'étapes (« jalons ») où toutes les données financières et techniques sont analysées et corrigées si besoin.

- *Risques clients*

L'état des encours et des échus par filiale, par pays et par activité, est analysé à chaque Comité de Direction de la Compagnie Plastic Omnium.

- *Risques juridiques*

La Direction Juridique de la Compagnie Plastic Omnium s'appuie si besoin sur des conseils locaux et un réseau de correspondants dans les principaux pays. Ce département accompagne les directions opérationnelles et fonctionnelles dans toutes leurs opérations, gère les risques juridiques métiers et/ou spécifiques et pilote les litiges.

- *Risques fiscaux*

La Direction Fiscale s'appuie sur des conseils locaux et un réseau de correspondants dans les principaux pays. Ce département accompagne les filiales dans leurs obligations fiscales et contrôle directement la gestion des risques relevés lors d'audits ou issus d'opérations particulières.

Le reporting fiscal mis en place en 2006 permet d'établir une gestion centralisée complète des impôts différés et de diminuer le temps de production des comptes consolidés ; par ailleurs, il permet à la Direction Fiscale de disposer des informations fiscales tant actuelles que prévisionnelles assurant la Direction Générale d'un suivi complet de ses risques fiscaux et d'une gestion optimale de sa charge d'impôt.

### **Assurance-Couverture des risques**

Il a été mis en place un programme mondial d'assurances comportant les mêmes garanties pour toutes les sociétés filiales du groupe.

Ce programme est accompagné de polices locales dans tous les pays où le groupe est implanté. Il porte sur l'ensemble des risques qui pourraient affecter ses activités, ses résultats ou son patrimoine. Il est validé une fois par an par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium ou par le Président-Directeur Général de Burelle SA, selon le cas. Les couvertures et les montants de garantie sont conformes à la pratique du secteur.

### **D. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable**

La Direction Financière de la Compagnie Plastic Omnium assure la gestion financière et comptable de la Compagnie Plastic Omnium et celles de Burelle SA et de ses deux autres filiales.

La fonction comptable au sein de la Compagnie Plastic Omnium est décentralisée en filiale. Il existe un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers des filiales au niveau local, puis un second par la division opérationnelle pour la Compagnie Plastic Omnium. La Direction Financière représente un troisième niveau de contrôle de ces éléments, avec un rôle supplémentaire d'homogénéisation de l'information financière produite localement et de production d'information financière consolidée.

Les principales missions de la Direction Financière, qui orientent le contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable du groupe Burelle, sont les suivantes :

- 1 - Suivi centralisé de la trésorerie,
- 2 - Définition des normes financières groupe et gestion coordonnée des systèmes d'information financière,
- 3 - Production et contrôle de l'information financière du groupe,
- 4 - Audit interne.

### **Suivi centralisé de la trésorerie**

La Direction Financière de la Compagnie Plastic Omnium dispose d'un suivi centralisé de la trésorerie comportant un cash pooling et un netting au niveau mondial (sauf pour les pays où les règles locales ne le permettent pas), qui permet de produire quotidiennement une situation de trésorerie de l'ensemble de ses filiales.

La gestion des financements, des flux et des risques de change et de taux est centralisée.

Aucune société de la Compagnie Plastic Omnium ne négocie de financement en propre sans l'accord de la Direction Générale. Toutes les sociétés qui ne disposent pas de lignes de crédit propres se voient attribuer en début d'année une ligne de crédit interne : le montant de celle-ci est défini, pour chaque mois, après approbation par la Direction Générale du budget annuel mensualisé.

Dès que cette ligne de crédit est utilisée à au moins 95 %, tout tirage supplémentaire doit être justifié par le Directeur Général de la filiale ou le Directeur Général de la Division auprès du Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium, selon les montants et les justifications produits à la Direction Financière.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine au Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

### **Définition des normes financières groupe et gestion des systèmes d'information financière**

L'homogénéité des états financiers du groupe est d'abord garantie par l'adoption d'un plan de compte et de procédures comptables communs à toutes les entités du groupe. Ce plan de compte et ces procédures comptables tiennent compte de la spécificité des différentes activités des filiales du groupe et sont définis par la Direction Comptable et Fiscale qui est seule compétente pour les modifier.

Cette homogénéité est également sécurisée par une gestion coordonnée au niveau groupe des systèmes d'information financière qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale du groupe : la comptabilité, le système de reporting et le système de consolidation.

### **Production et contrôle de l'information financière**

L'information financière groupe est produite par la Direction Financière à l'occasion :

- du reporting mensuel et du process budgétaire,
- de la consolidation statutaire tous les six mois.

L'ensemble est établi dans un système d'information unifié.

Toutes les filiales contrôlées par la Compagnie Plastic Omnium entrent dans le périmètre du reporting. Le périmètre de la consolidation comprend, en plus de Burelle SA, les sociétés Sofiparc et Burelle Participations.

- *Reporting mensuel et process budgétaire de la Compagnie Plastic Omnium*  
Le reporting mensuel est transmis en J+8 à la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium soit un gain de trois jours par rapport à 2006. Il est analysé tous les mois en Comité de Direction, avant d'être transmis au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA pour revue au sein du Comité Burelle avant la fin du mois.

Le reporting comprend un compte de résultat détaillé par destination ainsi qu'un suivi des coûts de production et de structure. Il donne également, au niveau bilantiel, un tableau complet des flux de trésorerie, ainsi qu'un reporting « Environnement et Sécurité ». Ces éléments sont fournis pour chaque filiale opérationnelle et chaque division.

Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, en mensuel et en cumul, avec le réalisé de l'année précédente et le budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations. Il présente enfin, chaque mois, une prévision de l'activité sur les trois mois à venir.

Le processus budgétaire est réalisé en parallèle du reporting. Il débute en septembre par l'élaboration du budget de l'année suivante par les filiales et divisions opérationnelles pour soumission à la Direction Générale en novembre et validation définitive en décembre, puis présentation au Conseil d'Administration compétent.

Ce budget est réestimé trois fois en cours d'année, sans pour autant remettre en cause le budget initial qui reste la seule référence. Ces réestimations sont un moyen de gestion permettant d'affiner si nécessaire les plans d'action et permettent d'assurer une communication financière actualisée vis-à-vis de la communauté financière.

Ce budget s'appuie sur le plan stratégique, approuvé en juillet de l'année précédente par le Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium. Ce plan présente les prévisions à 5 ans pour le compte de résultat et le bilan, en fonction de la stratégie commerciale, industrielle et financière du groupe et des divisions opérationnelles.

#### **• Suivi des investissements de Burelle Participations**

Une fois réalisé, chaque investissement de Burelle Participations fait l'objet d'une fiche détaillée résumant ses caractéristiques, son évolution et sa valorisation. Ces fiches sont présentées au Conseil d'administration qui se réunit deux fois par an. Ce conseil comprend deux administrateurs externes à Burelle Participations, M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué de Burelle SA et le Directeur Financier de Burelle SA. Le portefeuille est valorisé conformément aux recommandations de l'AFIC et l'EVCA.

En outre, Burelle Participations a établi un plan à trois ans qui a pour objectif de définir sa stratégie, le montant de ses engagements, la performance attendue du portefeuille ainsi que les besoins en trésorerie. Ce plan est mis à jour périodiquement et soumis à l'accord des administrateurs au moins une fois par an. Le budget annuel s'appuie sur ce plan et fait l'objet d'une présentation formelle au Conseil d'administration en octobre.

Aucun incident notable et significatif ne s'est produit en 2007 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

## **■ PLAN D' ACTIONS POUR 2008**

Au sein du groupe Burelle, la Compagnie Plastic Omnium a engagé une démarche d'élaboration d'un référentiel de contrôle interne spécifiquement adapté à ses besoins propres qui concourra au renforcement de la qualité du contrôle interne par la formalisation des standards et des procédures de contrôle interne dans les domaines suivants : juridique et gouvernance, systèmes d'information, ressources humaines, engagements financiers, ventes et clients et achats.



# Comptes consolidés

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président

établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de Burelle SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Exercice clos le 31 décembre 2007.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président du Conseil d'Administration de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président du Conseil d'Administration.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Courbevoie, le 23 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

**BERNARD CHABANEL**

**MAZARS & GUÉRARD**

Thierry COLIN